

La veille municipale

mercredi 10 janvier 2007
volume 10, numéro 2
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 2 du 10 janvier 2007

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 1 du 6 janvier 2007

Lois municipales modifiées

Loi sur les centres financiers internationaux, L.R.Q., c. **C-8.3**, a. 4.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 50, a. 121.

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, a. 99.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 50, a. 122.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, a. 203.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 50, a. 123.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, L.R.Q., c. **C-37.01**, a. 205.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 50, a. 124.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, L.R.Q., c. **C-37.02**, a. 192.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 50, a. 125.

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. **V-6.1**, a. 395.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 50, a. 139.

Règlements municipaux modifiés

Décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel pour l'année financière 2007-2008 de l'Office des professions du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 2.1], nouveau.

Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 54.2], aa. 2, 3, 5, 6, 12, 16, 21, 22, 23, 25, 27, 31, 33, 45, 46, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, Décision du 14-12-06, (2007) 139 G.O. 2, 93, aa. 1-16.

Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 170.1], aa. 9, 10, 10.1, intitulé de la section VIII.1, 31.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, Décision du 14-12-06, (2007) 139 G.O. 2, 96, aa. 1-4.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 2 du 10 janvier 2007

Aucune modification cette semaine.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 1 du 6 janvier 2007

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
(Prolongation de délai pour permettre d'adopter un schéma d'aménagement).

Avis, (2006) 139 G.O. 1, 5.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

MINISTÈRES, AVIS
CONCERNANT LES...

RESSOURCES NATURELLES ET
FAUNE

PROGRAMMES DE RÉFORME
CADASTRALE (*Interdiction
d'aliénation d'un droit de propriété
dans la circonscription foncière de
Pontiac*).

Avis, (2006) 139 G.O. 1, 11.

PROGRAMMES DE RÉFORME
CADASTRALE (*Interdiction
d'aliénation d'un droit de propriété
dans la circonscription foncière de
Drummond*).

Avis, (2006) 139 G.O. 1, 12.